

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Joseph-Marie CLEMENT.

Excusés : Mr Pierre BRUN qui a donné procuration à Mr Michel SIMONOT, Mr Jérôme RAMEL qui a donné procuration à Mr Patrice FORTUNE, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE.

Absents : Mme Anny LE GAL, Mme Coralie BERBERIAN, Mr Geoffroy CHALVET, Mme Yannick DUPLAN.

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h00

Chambre Régionale des comptes : communication du rapport définitif du SIVU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des comptes nous a fait parvenir par courrier le rapport définitif sur le contrôle des comptes et de la gestion du SIVU POLE SANTE BIEN-ETRE. Ce rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal et donner lieu à un débat. Avant d'ouvrir le débat, Madame le Maire rappelle au conseil municipal le rôle du SIVU. Ce rapport ayant été remis à chaque conseiller avec la convocation du Conseil Municipal, elle demande aux membres présents de bien vouloir s'exprimer et de faire part de leurs observations. Madame le Maire fait état des remarques de la Chambre Régionale des Comptes. Les conseillers n'ayant pas de remarques à formuler sur ce rapport, le débat est clos.

Prime de stage- Morgane DARMANIN

Madame le Maire rappelle aux membres présents que Madame Morgane DARMANIN a effectué un stage en mairie (service administratif) pour une durée totale de 4 semaines. Elle propose à l'assemblée d'allouer une indemnité de stage d'un montant de 400 € à Madame Morgane DARMANIN qui a donné entière satisfaction dans les tâches qui lui ont été confiées.

Accepté à l'unanimité.

Convention resto du cœur : participation au loyer et aux travaux d'aménagement

Madame le Maire présente la convention établie par la Mairie de St Ambroix pour le financement du loyer et des travaux d'aménagement d'un local situé sur la commune de Saint-Ambroix, permettant aux « Resto du Cœur » de mener à bien sa mission d'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité. Les communes sont invitées à participer financièrement au loyer. La participation du loyer pour la commune d'Allègre -les- Fumades s'élève à 141€ par an. Pour les travaux de rénovation, la mise à disposition d'un agent communal sera demandée. Madame Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et à participer aux frais du loyer et des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer financièrement au loyer et aux travaux de rénovation et autorise Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que la convention avec le Sivom Cèze-Auzonnet pour le paiement de la redevance.

SPANC : Convention avec le SPANC : Fixation des tarifs

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après avis conforme de Mme la Trésorière au 1er juin 2018, il y a lieu d'établir un règlement pour le service d'assainissement non collectif comportant une clause de mandat de recouvrement. Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal un modèle de règlement qui prendra effet au 1er janvier 2018 :

- Tarif de 110 € pour chaque contre visite en matière de contrôle des installations existantes y compris contrôle de vente, lorsqu'un usager n'a pas respecté ses obligations réglementaire en matière d'installations d'assainissement non collectif et les consignes préalables au contrôle formulée par le service instructeur.

-Redevances pour frais de contrôle mentionnées au 2° du III de l'article L2224-8 CGCT installations existantes : 20€ pour un logement, 30€ pour deux logements, 40 € pour trois logements ou plus.

-Redevances pour frais de contrôle mentionnées au 1° du III de l'article L2224-8 CGCT : installations nouvelles ou réhabilitées 180€ pour un logement, 270€ pour deux logements, 360€ pour trois logements et plus.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modalités de ce règlement. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte lesdites modalités et autorise Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que la convention avec le Sivom Cèze-Auzonnet pour le paiement de la redevance.

Association Tai Chi Chi Cong : demande de subventions

Madame le Maire informe les membres présents que l'Association Tai Chi Chi Cong, domiciliée sur la commune de Rousson, organise sur la commune d'Allègre-les-Fumades une initiation au Tai Chi. Ces ateliers d'initiation se dérouleront au Parc des Thermes tous les Dimanches pour les mois de Juillet et Août, de 9h30 à 10h30. Ces ateliers étant libres d'accès et gratuits, cette association sollicite une subvention afin de les aider à financer les dépenses liées à la prestation du professeur de Tai Chi. Après présentation du dossier de demande de subvention, Madame le Maire propose aux membres présents d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € et leur demande de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder une subvention de 400 € à cette association.

Création de trois emplois saisonniers non titulaires

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3-2° que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Madame le Maire propose de créer 2 postes d'agent d'entretien et 1 poste d'agent administratif pour la période juillet et /août 2018. Ces postes seront proposés à des étudiants résidant sur la commune. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Accepté à l'unanimité.

Mise à disposition de parcelles communales : convention

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr Tirano Régis qui sollicite une mise à disposition des parcelles B.1632 et B.1636 qui jouxtent sa propriété située sur le hameau de Boisson afin de jouir d'un extérieur. A cet effet, une convention de mise à disposition gratuite de ces parcelles communales a été dressée. Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande. Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, 9 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre, décide de mettre à disposition les dites parcelles et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Décisions modificatives

Proposition des décisions modificatives suivantes :

Budget assainissement fonctionnement :

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2000	
611		-2100

<i>Sous-traitance générale</i>		
627 Services bancaires	100	
TOTAL	2 100,00 €	-2 100,00 €

Budget principal investissement :

<i>N° de compte</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>
2184 Mobilier	1 000,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles		-1 000,00 €
TOTAL	1 000,00 €	-1 000,00 €

Budget principal fonctionnement :

60623 Alimentation	1 000,00 €	
6416 emplois insertion	350,00 €	
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	2 000,00 €	
615231 Entretien et réparations de voiries		-3 350,00 €
TOTAL	3 350,00 €	-3 350,00 €

Adopté à l'unanimité.

Obligations légales de débroussaillage

Madame le Maire informe que des actions d'informations ont été mises en œuvre pour inciter les administrés à exécuter les travaux indispensables à la sécurité :

-Le courrier de Monsieur le Préfet a été transmis individuellement aux propriétaires concernés par l'obligation.

-L'information sera reprise dans le bulletin municipal,

-La mise à disposition du document d'information en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune,

-Une réunion publique a été organisé afin de sensibiliser les administrés,

-Les personnes dont le débroussaillage n'est pas conforme seront directement avisées et sommées de respecter la loi,

-Le contrôle de l'exécution des travaux de débroussaillage sera effectué, en cas de non-exécution des travaux, une mise en demeure sera adressée à l'administré et un procès verbal pourra être établi.

Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir donner leur avis sur cette stratégie. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

– Appartement Maison de l'Eau

Cet appartement se libérant au mois de juillet, il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir aux possibilités d'utilisation de celui-ci. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal, à la rentrée.

- Étude mise en place panneaux 30 à la Bégude

Suite à la demande d'un habitant du village, Madame le Maire demande l'avis des conseillers pour la mise en place de panneaux 30. Ceux-ci seront posés à l'entrée et à la sortie du hameau.

- Demande Famille Passe

Cette famille sollicite la municipalité afin qu'une rue du village porte le nom de leur grand-père, Mr PASSE Germain, né à Allègre-les-Fumades et mort pour la France en 1917 près de Verdun. Après avis du conseil municipal, il sera répondu à Mr Passe Michel que la commune ne donne pas de nom de personne aux rues des hameaux. Toutefois, cette famille sera invitée à la cérémonie de commémoration le 11 novembre prochain.

- Devis Eglise Auzon

Madame le Maire présente les devis qui ont été reçus pour les travaux de rénovation du toit de l'église de Auzon. Le devis de l'entreprise RD Maçonnerie a été retenu. Ces travaux commenceront courant septembre 2018.

- Vol de fleurs au cimetière de Auzon :

Un nouveau signalement de vol de fleurs et d'objets funéraires a été reçu en mairie.

- Projet éolien :

Madame le Maire expose aux conseillers qu'elle a reçu une entreprise qui souhaite implanter plusieurs éoliennes sur le territoire communal, dans les bois au-dessus du château d'Allègre. Elle leur demande leur avis sur ce projet. Celui-ci est négatif.